

Éducation familiale

L'autorité parentale en question

L.R.A.

Libreville/Gabon

**ENSEMBLE** de droits et d'obligations que les parents ont envers leurs enfants, du jour de leur naissance jusqu'à l'âge de 18 ans, l'autorité parentale semble battre de l'aile. De plus en plus, il est donné de constater que plusieurs parents ont démissionné de l'éducation de leurs enfants.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les journaux qui rapportent au quotidien des cas de jeunes livrés à eux-mêmes, qui s'adonnent au sexe, à la consommation des stupéfiants et autres alcool. Pourtant, précise Patrick Meyo, coach en développement personnel, peu importe la situation matrimoniale des parents, chacun doit assumer la responsabilité de l'éducation des enfants qui est un devoir et une obligation. Non pour soutenir que le phénomène de démission est plus présent dans les familles monoparentales. En fait, partage le coach, l'autorité parentale confère aux parents, le droit de prendre toutes les décisions nécessaires au bien-être de leurs enfants.

Le professionnel note tout de même que le métier de "parent" ne s'enseigne pas formellement. On navigue donc à vue et pas qu'un peu, soucieux de donner à son enfant les valeurs qui feront de lui un homme dont la so-



Photo : DR

Patrick Meyo, coach en développement personnel.

ciété n'aura pas à se plaindre demain. Car, un enfant bien encadré, soumis à une autorité parentale, apprend les limites de ce qui lui est autorisé. « Si votre enfant sait qu'il ne doit pas être dehors au-delà d'une certaine heure, parce que vous lui en aurez intimé l'ordre, en lui exposant ce qui l'attend s'il contrevient à cette règle, vous en faites un homme qui sait respecter l'ordre établi. » Mais aujourd'hui, force est de constater que les enfants n'ont plus d'interdits. Tant tout leur est permis. Les conséquences, chacun les connaît.

Pourtant, il est possible de remettre l'autorité parentale dans les familles. Tout est question de volonté. Patrick Meyo suggère de promouvoir et développer la formation continue des parents, afin de les aider à jouer leur rôle d'éducateur dans un monde en constante évolution. De les rendre davantage

conscients de leurs responsabilités et aussi assurer une plus grande cohérence entre les messages que l'enfant reçoit à la maison et à l'école. Il pense aussi que susciter un large dialogue public et une prise de conscience accrue sur la nécessité de coopération entre les parents et les enfants, par exemple : en promouvant des débats télévisés sur l'éducation soulignant, notamment, les responsabilités éducatives des deux parents et des enfants, serait une autre idée à explorer.

Trucs et astuces

Comment utiliser le charbon pour blanchir les dents ?

Pour bénéficier de ses bienfaits, vous pouvez ajouter un peu de ce produit directement sur votre dentifrice quand vous vous lavez les dents. Vous pouvez également verser un peu de charbon végétal en poudre dans une tasse ou une petite coupelle, tremper un coton-tige humide dedans puis l'appliquer sur vos dents en les frottant une à une. Rincez ensuite. Les effets blanchissants du charbon végétal seront constatés assez rapidement ! Une fois vos dents plus blanches, appliquez cette astuce seulement 1 ou 2 fois par semaine, ce sera suffisant.

Des conseils pour prendre soin de ses yeux au quotidien

Nos yeux ne sont pas faits pour supporter notre environnement d'homme moderne. Ils souffrent souvent, et cela se manifeste par des yeux secs, qui pleurent et qui deviennent rouges. Comment les soulager ? Quand vous travaillez devant un écran, faites des pauses de 20 secondes toutes les 20 minutes en faisant tourner vos yeux dans les quatre directions. Réglez la fréquence de votre ordinateur au-dessus de 80 hertz. Travaillez dans un environnement lumineux adapté. Pas de lumières trop vives et pas trop d'obscurité non plus. Nettoyez vos yeux avec de l'eau florale de bleuet ou de plantain. Ce nettoyage de fin de journée est également adapté pour soulager les yeux qui souffrent du soleil, du vent et des intempéries climatiques.

Rassemblés par G.R.M



**AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES**

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail-Justice

## COMMUNIQUE

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a été informée, à travers le bulletin d'information de l'Agence Internationale de l'Aviation Civile (OACI), de la remise à zéro du compteur séquentiel des semaines du système mondial de localisation par satellite de type GPS (Global Positioning System).

Elle porte en retour à la connaissance du public que cette opération est rendue nécessaire par les limites technologiques de ce compteur séquentiel, qui n'est capable de compter que jusqu'à 1024 semaines. Ainsi, la date de référence initiale ayant été enregistrée le 06 janvier 1980, une première mise à zéro est intervenue le 21 août 1999.

**Par conséquent, le 06 avril 2019 prochain, une nouvelle mise à zéro sera effectuée, en principe, sans impacter les usagers.**

Toutefois, après cette date, des dysfonctionnements pourraient être observés, notamment en cas d'utilisation de certains équipements GPS non conformes.

A cet effet, l'ARCEP invite chaque utilisateur de terminal GPS à en vérifier le bon fonctionnement à ladite date et, en cas de problème, à se rapprocher de son fournisseur afin de s'assurer des mesures utiles à observer.

Pour tout complément d'information, les personnes intéressées peuvent également consulter le document publié par les Etats-Unis d'Amérique à l'adresse <https://www.gps.gov/technical/icwg/IS-GPS-200H.pdf>, dans lequel toutes les recommandations et les mesures à prendre sont prescrites.

Le Président du Conseil de Régulation


